

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En application de l'Article L2121-25 : Le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine.

Nombre de Conseillers en Exercice :	14
Présents :	11
Pouvoirs :	2
Votants :	13

L'An Deux Mil Vingt et un, le jeudi 25 Novembre, à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune de Authon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des associations, sous la présidence de Madame CINTRAT Marie-José, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 18 Novembre 2021

Présents : M. BOURRÉE Steve, Mme CAHIER Aline, M. CINTRAT Jean-Luc, Mme CINTRAT Marie-José, M. FERRAND Arnaud, Mme FERRAND Joëlle, M. HASLÉ Julien, M. HÉMOND Nicolas, HENRY Roland, Mme NIZARD Véronique, Mme OURY Dominique,

Absents : M. JOB David,

Pouvoirs : de M. FORBIN Paterne à M. CINTRAT, de Mme FOUSSEREAU Nathalie à Mme CINTRAT.

M. Steve BOURRÉE est nommé secrétaire de séance.

### DCM 2021/087- PROJET SALLE DE CONVIVIALITÉ- MISSIONS DE COORDONNATEUR S.P.S. ET DE CONTRÔLE TECHNIQUE

Dans le cadre du projet de restructuration et aménagement de la salle de convivialité, Mme le Maire expose les obligations relatives aux constructions notamment :

- le Contrôle Technique conformément aux dispositions du Décret n° 99-443 du 28 mai 1999 relatif au cahier des clauses techniques générales applicables aux marchés de Contrôle Technique (J.O. du 1er juin 1999)
- la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs, prévue par la loi n° 93-1418 du 31/12/93 et définie par le décret n° 94-1159 du 26/12/94, aux fins de contribuer à prévenir les risques résultant des interventions simultanées ou successives des entreprises ou travailleurs indépendants.

A cet effet elle présente les offres reçues pour ces 2 missions et sollicite le vote de l'assemblée pour l'attribution de celles-ci.

	MISSION SPS	MISSION CONTRÔLE TECHNIQUE
BTP CONSULTANT	4200	8100
APAVE	4704	5040
BATEC	3024	Ne fait pas

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir les offres des sociétés
  - BATEC mission SPS pour un montant HT de 2.520 € soit 3.024 € TTC ;
  - APAVE mission de Contrôle Technique pour un montant HT de 4.200 € soit 5.040 € TTC
- D'autoriser Mme le Maire à signer les devis et mener cette affaire à bien.

DCM 2021/088: PROJET SALLE DE CONVIVIALITÉ-  
APPROBATION DE L'ESTIMATION FINANCIÈRE  
ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Dans le cadre du projet de restructuration et aménagement de la salle de convivialité, Mme le Maire présente l'estimation financière prévisionnelle ainsi que les subventions pouvant être octroyées sur ce dossier, estimation annexée à la présente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

➤ D'approuver l'estimation financière présentée ci-après :

DÉPENSES :	801.790 €	SUBVENTIONS	641.432 € (plafonnées à 80%
		AUTOFINANCEMENT	60.358 €
		EMPRUNT	100.000 €
		TOTAL RECETTES	801.790 €

- D'autoriser Mme le Maire à solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès du Département (DSR), de la Préfecture (DETR et DSIL), de la Région (plan isolation du contrat de Pays) et du SMPV (ADEME et FEDER- Europe).

DCM 2021/089 : URBANISME-  
-MISE EN PLACE DU GUICHET NUMÉRIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)  
- AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN ENTRE LA CATV ET LES  
COMMUNES ADHÉRENTES  
- VALIDATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION DU GNAU

Conformément à l'article R. 423-15 du code de l'urbanisme, 43 communes ayant ou ayant eu un document d'urbanisme ont décidé de confier l'instruction d'une partie des actes et autorisations relatifs à l'occupation des sols au service commun des autorisations d'urbanisme de la Communauté.

Le code des relations entre le public et l'administration dans son article L. 112-8 a posé le principe du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique.

La loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique a reporté l'application de ce principe au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et impose aux communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'une télé-procédure spécifique pour recevoir et instruire sous forme dématérialisée les demandes d'autorisation d'urbanisme.

La communauté d'agglomération Territoires vendômois est en mesure de proposer un télé-service mutualisé aux 43 communes membres, afin d'assurer le dépôt et l'instruction dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme. Le service commun d'instruction assure la mise en place et l'accompagnement des communes adhérentes.

L'avenant n° 2 de la convention de service commun a pour objet de prévoir et d'organiser la mise en place de la dématérialisation des actes et autorisations d'urbanisme. La télé-procédure dénommée guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) sera opérationnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Cette mise en place nécessite que le télé-service soit accompagné de conditions générales de son utilisation (CGU). Les CGU sont un document contractuel qui régit les modalités d'utilisation du site et lient l'utilisateur à l'éditeur. Toute personne qui utilise le site doit en respecter les conditions générales d'utilisation.

Le GNAU permettant également de déposer et d'instruire les autorisations en matière foncière, la Communauté propose de mettre à disposition des communes membres le guichet pour le traitement de leurs déclarations d'intention d'aliéner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de l'avenant n° 2 type ci-joint à la convention de service commun d'instruction des certificats et autorisations d'urbanisme ;

- D'approuver les conditions générales d'utilisation du GNAU ;
- D'autoriser Mme le Maire à signer ledit avenant avec les communes concernées et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DCM 2021/090 TRAVAUX DE VOIRIE- -ATTRIBUTION -

Suite à la commission voirie du 21 Octobre, il est proposé de réaliser les travaux de collecte des eaux pluviales et l'aménagement de l'entrée de la maternelle- place de la mairie.

Après avoir étudié les devis et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'offre de l'entreprise LETANG pour un montant HT de 3.351,00 soit 4.021,20 € TTC
- D'autoriser Mme le Maire à signer les pièces relatives à cette affaire et la mener à terme.

DCM 202/091: CONVENTION DE PASSAGE SUR TERRAIN PRIVÉ « LES PETITS HÊTRES »-  
-POUR COLLECTE DES EAUX PLUVIALES DU CR N° 8-

Mme le Maire présente la situation sur le CR N°8 dit des Petits Hêtres à la Houssardière, notamment l'écoulement des eaux pluviales au regard des parcelles ZE 16-17 et 123. Des travaux de collecte de ces eaux ont été entrepris pour les amener vers un collecteur de drainage. Ce dernier se situant sur terrain privé, il est nécessaire d'acter le passage de la conduite avec le propriétaire. Aussi Mme le Maire sollicite l'accord des membres présents sur le contenu de la convention à intervenir et sa signature.

Après délibération, et par 13 voix POUR, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet de conventions annexé à la présente ;
- D'autoriser Mme le Maire à la signer et la faire valider par le propriétaire.

DCM 2021/092 : CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE  
-À LA DESSERTE EN RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE-

Mme le Maire présente la proposition du Département de Loir & Cher- Direction de la Lecture Publique (DLP) d'intégrer le réseau de lecture publique permettant de bénéficier de prêt de collections, de formations, de matériel...

Après délibération, et par 13 voix POUR, le conseil municipal décide :

- D'adopter le projet de conventions annexé à la présente ;
- D'autoriser Mme le Maire à la signer.

DCM 2021/093 : SECRÉTARIAT- INFORMATIQUE  
MISE À JOUR ANTIVIRUS ET VÉRIFICATION À DISTANCE

Mme le Maire présente le devis établi pour la mise à jour annuelle et la vérification de la console à distance de l'antivirus nécessaire au bon fonctionnement du système informatique du secrétariat.

Après délibération, et par 13 voix POUR, le conseil municipal décide :

- D'accepter le devis établi par Crystal groupe -Vendôme pour un montant de 140 € HT soit 168 € TTC ;
- D'autoriser Mme le Maire à le signer et passer commande.

DCM 2021/094: ATELIER »MON LOGEMENT POUR DEMAIN »  
ENGAGEMENT DE PARTENARIAT

Mme le Maire annonce aux membres présents le projet de la Mutualité Française d'organiser une action gratuite en faveur des habitants de plus de 60 ans sur l'aménagement du logement.

Après délibération, et par 13 voix POUR, le conseil municipal décide :

- D'accepter l'engagement de prêt gracieux de la salle des associations pour l'organisation d'un atelier « mon logement pour demain » le 02 février 2022 tel qu'annexé à la présente;
- D'autoriser Mme le Maire à le signer et promouvoir cette action auprès du public concerné.

DCM 2021/095: DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°3/2021

Mme le Maire présente une proposition de décision modificative au budget 2021 afin d'intégrer les recettes de fonctionnement imprévues et finaliser les dépenses d'investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- **D'approuver la décision modificative telle qu'annexée à la présente ;**
- D'autoriser Mme le Maire à enregistrer cette décision et la notifier au receveur municipal.

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6411 : Personnel titulaire	0.00 €	10 225.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 225.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-6479 : Remboursements sur autres charges sociales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 043.00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 043.00 €</b>
R-7713 : Libéralités reçues	0.00 €	0.00 €	0.00 €	6 672.00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	510.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits exceptionnels</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>7 182.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 225.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 225.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	250.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151 : Réseaux de voirie	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2152 : Installations de voirie	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	250.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 950.00 €</b>	<b>1 950.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 950.00 €</b>	<b>1 950.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>10 225.00 €</b>		<b>10 225.00 €</b>

DCM 2021/096 : MODIFICATION DE L'ADRESSAGE

Considérant la décision d'approuver l'adressage par délibération N° 2021/076 du 09 septembre 2021 ;  
Vu la nomination d'une « allée du Cassereau » incompatible avec la configuration des lieux,  
Il est proposé une nouvelle voie pour desservir le château du Fresne et ses bâtiments annexes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé :

- D'approuver la nouvelle dénomination de voie « allée du Fresne »
- Débutant à « la route de la Fournerie » et finissant « au château du Fresne » - comme sur le plan annexé à la présente ;
- D'autoriser Mme le Maire à enregistrer cette modification et la notifier auprès de l'ensemble des services concernés.

DCM 2021/097 : CHANTIERS CITOYENS  
- INSCRIPTION AU DISPOSITIF DE LA CATV-

Mme le Maire présente le dispositif « chantiers citoyens » engagé par la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois (CATV), ses objectifs et son fonctionnement :

- ✓ des chantiers citoyens à destination des 14-25 ans. Ce dispositif approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 8 Avril vise trois objectifs,
  - inscrire les jeunes de 14 à 25 ans dans une démarche de découverte du milieu professionnel,
  - développer leur conscience citoyenne,
  - et pour les jeunes âgés de plus de 17 ans leur offrir des contreparties spécifiques facilitant leur accès à l'autonomie.
- ✓ L'encadrement des jeunes, leur transport sur le lieu du chantier, le financement d'éventuels équipements de protection et les contreparties pour les jeunes sont du ressort de la communauté d'agglomération, mais la conduite technique du chantier, et le financement des fournitures et équipements nécessaires à la réalisation du chantier restent à la charge de la commune proposant le chantier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- De faire acte de candidature pour accueillir un chantier citoyen de 20 h en 2022;
- D'y inscrire le projet d'embellissement des équipements à destination des enfants (portes dans les écoles primaire et maternelle, aires de jeux) ;
- De prévoir le chantier, si cette candidature est retenue, sur une des 4 semaines de juillet 2022.

DCM 2021/098 : CRÉATION DE POSTE  
- AGENT D'ENTRETIEN CONTRACTUEL-

Mme le Maire propose de recruter un agent technique afin de parer à l'entretien des locaux communaux (mairie, salles, église) en temps partiel à compter de l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- De créer un poste d'agent technique contractuel
  - A temps non complet pour 2,75 /35<sup>ème</sup>
  - Pour une période de un an - du 03 janvier au 30 décembre 2022
- D'autoriser Mme le Maire à procéder aux démarches préalables et au recrutement de cet agent.
- D'inscrire cette dépense au budget 2022.

DCM 2021/099: ADRESSAGE  
- ACQUISITION DE PANNEAUX DE VOIES ET PLAQUES DE NUMÉROS-

Suite à la mise à jour de l'adressage et la création de nouvelles dénominations de voies, il est nécessaire d'acquérir et installer des plaques portant le nom de ces voies ;

En complément, une numérotation a été réalisée et doit être également complétée par l'apposition d'une plaque de numéro par habitation concernée. La commune s'est engagée à fournir la 1<sup>ère</sup> plaque. Des devis sont présentés sur ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- De retenir l'offre de la société SIGNAL CONCEPT -37 Notre dame d'Oé pour un montant global HT de 4.715,96 € plus frais annexes soit 5.903,59 € TTC;
- D'autoriser Mme le Maire à signer le devis et faire procéder à l'installation ;
- D'ordonnancer cette dépense au compte 2151, s'agissant de nouvelles dénominations.

## QUESTIONS DIVERSES

### **APPLICATION CIVOX- MISE EN PLACE ;**

Inclus dans le contrat Segilog BL, ce service gratuit propose une application mobile à télécharger.  
Un kit de communication et des moyens de promotion sont fournis lors de la création du compte.  
Des alertes de la commune vers les administrés et des signalements ou suggestions des administrés vers la mairie sont possibles.

Le conseil souhaite plus d'informations, Un référent chargé d'alimenter le site pourrait être nommé.

### **POINT RDV ARCHITECTE ET SMPV DU 24/11.**

**A- SMPV M. Hubert**, conseiller en énergie a présenté les dispositifs existants sur ce qui concerne la performance thermique

- le Contrat Régional de Solidarité Territoriale subventionne à 50% les travaux ventilation/ menuiseries/ isolation murs et toiture (estimation 30.000 sur projet)
- chauffage préconisé par PAC air/air = pas d'aide financière
- si PAC géothermique= coût supérieur mais subvention à 45 % et bonification de 10% sur l'isolation par l'ADEME. (à étudier et chiffrer)

le SMPV assure le suivi et l'aide pour les dossiers et démarches. Dossier à déposer avant mai 2022.  
aide technique sur possibilité de PAC géothermique (surface nécessaire...)

### **B- ARCHITECTE:**

les plans APS ont été revus avec les 1ères modifications intégrées (CM du 14/09)  
de nouvelles modifications ont été apportées le 24/11 (plan présenté en séance).

-CALENDRIER PRÉVISIONNEL:

- phase APD: dépôt PC le 3/12-
- phase PROjet: lancement appel d'offres- rédaction CCTP pour mise en ligne 02/2022
- analyse des offres et engagement de travaux pour fin mars 2022
- fin travaux prévue 12/2022

**chemin Cottereau « disparu »** : échanges avec le propriétaire M. DE TALHOUET à étudier  
Et Travaux sur chemin existant (desservant Cottereau) pour réaligement et réfection  
Devis pour déviation des eaux pluviales = 3.926,40 €  
Réfection du chemin = 13.263

- **REMERCIEMENTS DIVERS POUR LES SUBVENTIONS VERSÉES.,**
- **BILAN FESTILLESIME,**  
dépenses 1.073,79  
recettes 718  
charge commune 355,79
- **REPORT TRAVAUX PEINTURE** au printemps 2022.
- **POINT BULLETIN MUNICIPAL (devis, insertions, distribution),**  
Devis parution = 1694 € TTC  
Recettes insertions = 1900 €  
Distribution les 11 et 12 décembre

Date prochain conseil en 01/2022, le 13 sous réserves.

Pour extrait conforme aux débats,  
Fait à Authon, le 01 DÉCEMBRE 2021

Mme le Maire, Marie-José CINTRAT



